

# Plus de remises de peine automatiques pour les auteurs des délits les plus graves!

**A**vec le drame de Chloé, la République, une fois de plus, est confrontée à cette question lancinante : comment se protéger de la barbarie et des prédateurs sexuels ? Quelle réponse notre système pénal apporte-t-il ? Le politique, quand il est confronté à la violence de la réalité, n'a pas le droit de se dérober. Ce que nos compatriotes sont en droit d'attendre de nous n'est pas uniquement un discours de compassion. Nous devons tirer des leçons de ce qui s'est passé et surtout proposer des solutions. Le président de la République ne peut esquiver ce débat et devrait comprendre que le pire déshonneur pour un politique est la lâcheté qui consiste à laisser de tels drames sans réponse. C'est ainsi que la politique finit par ne plus rien dire, ne plus rien penser et surtout ne plus rien faire.

La question essentielle que nous avons posée est de se demander si l'orientation pénale choisie par M<sup>me</sup> Taubira permet de répondre ou non à de telles menaces et de nous protéger au mieux contre de tels drames. Notre conviction est que les choix actuels risquent de désarmer encore plus la justice et de laisser en liberté des criminels dangereux en multipliant les risques. Dans le drame de Chloé, un des aspects qui choquent le plus est la non-exécution intégrale de la peine et la remise en liberté d'un individu multirécidiviste et dangereux qui avait à peine purgé les deux tiers de sa peine. Sur un an, 100 000 peines de prison sont en attente d'exécution et sur ce stock au

moins un quart ne sera jamais exécuté. Notre justice a un problème avec l'exécution des peines. Cela ne date pas de M<sup>me</sup> Taubira mais les mesures qu'elle est en train de prendre vont lui donner une tout autre ampleur.

La réponse de M<sup>me</sup> Taubira - et il faut que chacun en prenne la mesure - ne va qu'aggraver de façon folle cette situation : remises de peine automatiques pour les récidivistes comme pour les primo-délinquants, sortie quasi automatique de prison aux deux tiers de la peine effectuée - la moitié avec les réductions de peine -, peine de contrainte pénale permettant même à des délinquants sexuels encourant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement de ne pas aller en prison, et à partir de 2017 jusqu'à dix ans d'emprisonnement. Comment pourrait-on en silence continuer à avancer dans cette direction alors que nous venons de vivre un drame qui montre tous les dangers du désarmement pénal ?

La première erreur majeure est de définir notre politique pénale en fonction du nombre de places de prison. C'est pour faire baisser la population carcérale que M<sup>me</sup> Taubira propose tout cet arsenal alternatif. Cette position est une profonde erreur. C'est en fonction de notre politique pénale qu'il faut construire les places en prison nécessaires et non l'inverse. De ce point de vue, la France est sous-équipée. Nous avons 58 000 places de prison, là où le Royaume-

Uni en compte 96 000. M<sup>me</sup> Taubira a mis fin au programme de construction de 24 000 places qui avait été décidé par la précédente majorité. Pour avoir une politique pénale efficace, il faut d'abord avoir des places de prison dignes et en nombre suffisant. Nous demandons qu'un programme pluriannuel de construction soit donc d'urgence repris pour revenir d'ici à sept ans dans la moyenne européenne qui s'élève à 137 places pour 100 000 habitants.

Il faut ensuite sortir du système de remise de peines automatiques. La police ou la gendarmerie font leur travail. Les juges prononcent souvent des peines suffisamment rigoureuses par rapport aux délits. Mais intervient ensuite le juge d'application des peines qui dans la solitude de son cabinet déconstruit une décision rendue par une juridiction collégiale. Nous proposons donc que les remises de peine automatiques soient systématiquement exclues pour les multirécidivistes, les délinquants auteurs de violence sur des personnes et les crimes sexuels.

Reste le sujet de la rétention de sûreté qui permet une fois la peine purgée de garder sous contrôle les individus les plus dangereux. Cette mesure est indispensable et la garde des Sceaux a fait part de sa volonté de supprimer cette mesure de protection socio-judiciaire. Il faut non seulement maintenir mais élargir la rétention de sûreté et rendre son utilisation plus ouverte pour les juges dès lors qu'ils considèrent que l'individu incriminé présente trop de risques en étant purement et simplement remis en liberté sans contrôle.

Les drames doivent nous forcer à réfléchir et à réagir. L'actualité nous

rappelle à quel point le désarmement pénal est une impasse. La justice française a besoin de renouer avec une véritable politique d'exécution des peines, de lutte contre la récidive, et de protection de nos concitoyens dans le respect de l'État de droit.

- Nous avons 58 000 places de prisons,**  
▼ **là où le Royaume-Uni en compte 96 000. Et c'est pour faire baisser la population carcérale que M<sup>me</sup> Taubira propose tout cet arsenal alternatif**



**LAURENT WAUQUIEZ**  
**ET GEORGES FENECH**

La politique de Christiane Taubira ne fait qu'aggraver un désarmement pénal déjà ancien, argumentent les deux députés UMP.